

COMMUNE DE NORGES LA VILLE



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 mars 2022

Présents : D. MAILLER, N. BERLAND, S. POITOUT, A. SAUTIER, Y. SPINLER, S. LERONDEAU, A. DUFOULON, H. LOUIS, C. HATEM, M. RIMBAULT, CAPDEVIELLE-PÉRÉ, A BECKER.

Absents ayant donné procuration : F. CARD à A. SAUTIER.

Absentes excusées : A. ENGEL, J. MANENTI.

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2021 :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021 du Receveur qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :

Le Maire présente le compte administratif et sort de la salle pendant le vote. Anita SAUTIER prend ensuite la présidence de la séance et soumet le compte administratif 2021 à l'approbation du Conseil Municipal :

Section de fonctionnement

- Dépenses	1 238 340.60 €
- Recettes	1 360 603.23 €
- Soit un excédent de	122 262.64 €
Excédent antérieur reporté	206 037.94 €
Résultat clôture fonctionnement	328 300.57 €

Section d'investissement

- Dépenses	267 813.03 €
- Recettes	926 705.06 €
- Soit un excédent de	658 892.03 €
Déficit antérieur reporté	- 49 076.57 €
Résultat clôture investissement	609 815.46 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif.

COMMUNE DE NORGES LA VILLE

VOTE DES TAXES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le maintien du taux des taxes locales et de la taxe départementale par rapport à l'année précédente, soit :

Foncier bâti : 35.77 % (21% département ; 14.77% commune)
Foncier non bâti : 47.24 %

INFORMATION

ELECTION PRÉSIDENTIELLE DES 10 ET 24 AVRIL 2022

Le bureau de vote situé à la mairie de Norges la Ville 5 rue des sources sera ouvert de 8h00 à 19h00 les dimanches 10 et 24 avril 2022. N'oubliez pas pour venir voter de vous munir de votre carte d'électeur et/ou de votre pièce d'identité. Compte tenu de la situation sanitaire le port du masque n'est pas obligatoire mais reste vivement conseillé. Le port du masque est par contre obligatoire pour les personnes positives au COVID.